Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1978)

Heft: 443

Rubrik: Reçu et lu

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tions au législatif cantonal, au Grand Conseil) élisait, lors de la précédente législature, quatre députés, deux PAI/UDC, un radical et un socialiste. Dans ce bastion paysan-là, l'« Entente » craque aussi. Jusqu'ici sans trop de bruit, sous le couvercle comme il se doit.

Une manœuvre des « gros »

Le pot-aux-roses : une manœuvre électorale, dans l'arrondissement, de deux partenaires de l'« Entente », les libéraux et les radicaux. La force de ces deux partis sur place : les premiers ne pèsent pas lourd dans la région : ayant juste atteint le quorum il y a quatre ans, élire seuls un député est hors de leur portée; les seconds, comme on l'a vu, en sont restés à un seul député, pendant la législature écoulée. On s'acheminait donc vers le « statu quo » pour le Grand Conseil. Surprise pourtant au dépôt des listes : les libéraux et les radicaux s'entendent sur une liste commune! Réflexion faite, cette « coalition » inattendue ne peut menacer qu'un des deux sièges du PAI/UDC, par ailleurs partenaire de l'« Entente »... Une fois de plus, à l'intérieur de celle-ci, les deux plus « gros » se sont entendus pour faire la peau du plus faible (ici le paysan, à Lausanne le démocrate-chrétien). La loi de la jungle. On est loin des sourires de l'affiche électorale.

Le plus piquant, dans cette histoire, est que les deux candidats-députés PAI/UDC, MM. Berger et Blanc, qui doivent ainsi faire face à Moudon à la menace de leurs alliés, sont bien connus: le congrès du parti PAI/UDC avait dû trancher entre eux deux pour choisir un successeur au conseiller d'Etat Marc-Henri Ravussin, démissionnaire, qui représentait les forces paysannes au Conseil d'Etat depuis 1962!

M. Marcel Blanc l'ayant emporté devant le congrès des siens, il sourit depuis lors, en compagnie des têtes de l'« Entente », sur les affiches électorales pour le Conseil d'Etat... et par ailleurs (le cumul des candidatures est autorisé) il se bat contre ces mêmes partenaires pour un siège de député de l'arrondissement de Moudon.

Candidats sur le gril

Aurez-vous encore juste le temps d'interpeller « vos » députés ou candidats-députés, ou vos candidats au Conseil d'Etat. Si oui, voici les questions que vous pourriez leur poser pour former votre opinion, s'agissant de la politique de l'énergie. Des suggestions d'un de nos lecteurs, Iurg Barblan (voir son « point de vue » dans DP 441).

Soit une initiative cantonale pour les économies d'énergie : déposée l'an dernier, elle doit être soumise au peuple au cours de la prochaine législature; elle demande à l'autorité d'élaborer un cadre légal pour toutes les dispositions utiles à la prévention du gaspillage de l'énergie, à une utilisation plus rationnelle de l'énergie disponible et au recours aux énergies nouvelles non-polluantes (solaire, etc.)...

Soit la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE): alors que tout devrait être mis en œuvre pour économiser l'énergie, la CVE, entreprise cantonale, pousse de toutes ses forces au gaspillage, en particulier en recommandant et en facilitant le chauffage électrique dans les immeubles (M. Jacques

Desmeules, son directeur, s'est glorifié l'an dernier d'avoir conquis cinq cents nouveaux clients à cette forme de chauffage); on sait qu'il s'agit du chauffage bête par excellence, par radiateurs électriques, qui, pour le même résultat, consomme trois fois plus de courant, alors qu'il existe un chauffage électrique intelligent, par pompes à chaleur...

Soit enfin, les situations de Bex et de Lucens: si les habitants de ces régions restent seuls dans leur combat contre les dépôts de déchets nucléaires, ils seront battus; ils ont besoin de l'appui sans réserve des autorités cantonales et en particulier de leur opposition résolue à toutes mesures facilitant l'exercice du droit d'expropriation de la Confédération au bénéfice d'entreprises privées ou publiques...

D'où trois questions précises: êtes-vous décidés à défendre l'initiative pour les économies d'énergie devant le Grand Conseil et devant le peuple? Etes-vous prêts à intervenir pour mettre fin à la politique menée par la Compagnie vaudoise d'électricité? Etes-vous prêts à donner votre appui sans réserve aux gens de Lucens et de Bex?

REÇU ET LU

Des voix parallèles

En Suisse romande, la presse dite parallèle tente de se donner les moyens de faire entendre sa voix. C'est du moins ce que l'on peut déduire de divers mouvements de concentration, enregistrés ici et là ces derniers mois. Après l'apparition d'un organe unique des mouvements acquis à la non-violence, « Le Rebrousse-Poil » (voir DP 438), né de la fusion de « Combat non-violent » et du « Résistant à la Guerre » (cf. DP 438), voilà, cette fois-ci dans les milieux écologiques et anti-nucléaires, une nouvelle tentative de mise en commun rédactionnelle : « Le Neutron libéré romand » annonce que ses deux prochains numéros paraîtront jumelés à « Vivre demain » !

Cette expérience s'annonce importante. « Vivre demain » (case 439, 1200 Genève 1) regroupait déjà les contributions de l'Institut de la Vie, du World Wildlife Fund (section de Genève), de l'Association des riverains de l'aéroport de Genève, du Groupement des associations pour la sauvegarde des villages genevois et d'Arcadie, association contre la pollution; grâce au jumelage avec le « Neutron libéré », on pourra donc trouver dans cette publication des textes plus spécialement axés sur la lutte antinucléaire, tels que les conçoivent le Groupement neuchâtelois pour une nouvelle politique de l'énergie, le Comité de coordination contre Verbois nucléaire, la Commission fribourgeoise pour une politique de l'énergie, les Amis de la Terre (Neuchâtel), tous anciens du « Neutron »; dans le même temps, « Vivre demain » portera sa parution de neuf à douze fois par an...